

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

Société Tunisienne d'Automobiles «STA S.A »

Siège social : ZI Borj Ghorbel – 2096 Ben Arous - Tunisie

La société Tunisienne d'Automobiles STA, publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2024 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 29 mai 2025. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes Mr Mohamed AFFES et Mr Housseem KALLEL.

BILAN

(Exprimé en Dinars Tunisien)

Actifs	Note	31/12/2024	31/12/2023
Actifs non courants			
Actifs Immobilisés			
Immobilisations incorporelles		368 848	202 615
Moins : amortissements -Immobilisations incorporelles		(197 179)	(194 279)
	IV.1	171 670	8 336
Immobilisations corporelles		21 346 517	21 149 306
Moins : amortissements -Immobilisations corporelles		(5 396 835)	(4 689 095)
	IV.2	15 949 681	16 460 211
Autres Immobilisations financières		4 131	4 131
Moins : provisions		-	-
	IV.3	4 131	4 131
Total des actifs immobilisés		<u>16 125 482</u>	<u>16 472 677</u>
Autres actifs non courants	IV.4	68 630	163 046
Total des actifs non courants		<u>16 194 112</u>	<u>16 635 723</u>
Actifs courants			
Stocks		73 799 649	40 403 328
Moins : Provisions - Stocks		(176 276)	(174 578)
	IV.5	73 623 374	40 228 750
Clients et comptes rattachés		2 940 279	6 030 225
Moins : Provisions - Clients		(65 460)	(44 477)
	IV.6	2 874 819	5 985 748
Autres actifs courants		5 999 743	2 822 760
Moins : provisions Autres actifs courants		(41 434)	(41 434)
	IV.7	5 958 310	2 781 326
Placement à c.terme et autres actifs financiers	IV.8	411 308	-
Moins : provisions		-	-
		411 308	-
Liquidités et équivalents de liquidités	IV.9	7 965 319	3 504 276
Total des actifs courants		<u>90 833 129</u>	<u>52 500 099</u>
Total des actifs		107 027 241	69 135 823

BILAN

(Exprimé en Dinars Tunisien)

Capitaux propres et passifs	Note	31/12/2024	31/12/2023
Capitaux propres			
Capital social		20 000 000	20 000 000
Reserve légale		1 178 856	971 240
Primes d'émission		2 109 000	2 109 000
Primes de fusion		8 595	8 595
Résultats reportés		1 944 689	2 806 551
Capitaux propres avant résultat de la période	IV.10	<u>25 241 140</u>	<u>25 895 386</u>
Résultat de la période		5 823 031	1 345 754
<u>Total des capitaux propres après résultat de la période</u>		<u>31 064 171</u>	<u>27 241 140</u>
Passifs			
Passifs non courants			
Emprunts		-	-
Provisions	IV.11	101 660	101 660
<u>Total des passifs non courants</u>		<u>101 660</u>	<u>101 660</u>
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	IV.12	62 053 838	15 221 208
Clients - avances et acomptes reçus sur commandes	IV.13	183 071	160 300
Autres passifs courants	IV.14	1 112 553	1 481 564
Autres passifs financiers	IV.15	12 511 948	24 929 950
<u>Total des passifs courants</u>		<u>75 861 410</u>	<u>41 793 022</u>
<u>Total des passifs</u>		<u>75 963 070</u>	<u>41 894 683</u>
Total des capitaux propres et passifs		107 027 241	69 135 823

ETAT DE RESULTAT

(Exprimé en Dinars Tunisien)

	Note	31/12/2024	31/12/2023
Produits d'exploitation			
Revenus	V.1	106 861 776	77 957 201
Autres produits d'exploitation	V.2	2 329 140	2 018 627
Total des produits d'exploitation		109 190 916	79 975 827
Charges d'exploitation			
Variation stocks	V.3	(33 396 322)	13 159 977
Achats d'approvisionnements consommés	V.4	126 351 205	55 455 679
Autres Achats d'approvisionnements consommés	V.5	312 365	214 992
Charges de personnel	V.6	2 422 577	2 286 620
Dotations aux amortissements et aux provisions	V.7	1 070 540	1 203 659
Autres charges d'exploitation	V.8	3 233 351	2 353 016
Total des charges d'exploitation		99 993 716	74 673 943
<u>Résultat d'exploitation</u>		<u>9 197 200</u>	<u>5 301 884</u>
Charges financières nettes	V.9	(1 572 486)	(3 548 518)
Produits des placements	V.10	167 985	93 258
Autres gains ordinaires	V.11	316	17 749
Autres pertes ordinaires	V.12	(86 986)	(49 779)
<u>Résultat des activités ordinaires avant Impôt</u>		<u>7 706 029</u>	<u>1 814 594</u>
Impôt sur les sociétés	V.13	(1 882 997)	(468 840)
<u>Résultat des activités ordinaires après impôt</u>		<u>5 823 031</u>	<u>1 345 754</u>
Résultat net de la période		5 823 031	1 345 754

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

(Exprimé en Dinars Tunisien)

	Note	31/12/2024	31/12/2023
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Résultat net		5 823 031	1 345 754
Ajustements pour :			
● Amortissements & provisions	V.7	1 070 540	1 203 659
● Plus ou moins-value sur cession d'Immo.	V.11	-	-
● Reprise provisions	V.7	(178 055)	(204 168)
Variations des :			
● Variation des stocks	VI.1-1	(33 396 322)	13 159 977
● Variation des créances	VI.1-2	3 089 946	(3 682 790)
● Variation des Clients - avances et acomptes reçus sur commandes	VI.1-3	22 771	32 250
● Variation des autres actifs	VI.1-4	(3 188 292)	103 192
● Variation des fournisseurs d'exploitation	VI.1-5	46 832 630	(23 911 174)
● Variation des autres dettes	VI.1-6	(547 695)	268 840
● Encaissements suite à la cession de placements courants		-	-
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	VI.1	<u>19 528 556</u>	<u>(11 684 459)</u>
Flux de trésorerie liés à l'investissement			
● Décaissements pour Acqu. d'Imm. Corp & Incorp.	VI.2-1	(363 444)	(80 627)
● Encaissements suite à la Cession d'Imm. Corp. & Incorp.	VI.2-2	-	-
● Décaissements pour Acqu. Autres ANC	VI.2-3	(64 749)	-
Flux de trésorerie affectés à l'investissement		<u>(428 193)</u>	<u>(80 627)</u>
Flux de trésorerie liés au financement			
● Opérations sur le capital	VI.3-1	-	-
● Dividendes & autres distributions	VI.3-2	(2 000 000)	(4 600 000)
● Encaissements d'emprunts CCT&CMT	VI.3-3	37 883 515	100 049 346
● Remboursement d'emprunts CCT&CMT	VI.3-4	(50 122 834)	(82 967 965)
Flux de trésorerie affectés au financement		<u>(14 239 319)</u>	<u>12 481 381</u>
Variation de trésorerie		4 861 044	716 295
Trésorerie au début de la période	VI.4-1	3 504 276	2 787 980
Trésorerie à la clôture de la période	VI.4-2	8 365 319	3 504 276
Liquidités à l'actif du bilan		7 965 319	3 504 276
Concours bancaires au passif du bilan		-	-
Trésorerie selon le bilan		7 965 319	3 504 276
Ecart		(0)	(0)

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

(Exprimé en Dinars Tunisien)

PRODUITS			CHARGES			SOLDES		
	31/12/2024	31/12/2023		31/12/2024	31/12/2023		31/12/2024	31/12/2023
Revenus	106 861 775,601	77 957 200,540	Coût d'achat des marchandises vendus	93 267 247,940	68 830 647,638			
Autres produits d'exploitation	2 329 139,987	2 018 626,790						
Production	109 190 915,588	79 975 827,330	Achats consommés	93 267 247,940	68 830 647,638	Marge commerciale	15 923 667,648	11 145 179,692
Marge commerciale	15 923 667,648	11 145 179,692	Autres charges externes (Hors impôts & taxes)	2 450 286,525	1 737 499,766			
<u>Sous total</u>	15 923 667,648	11 145 179,692	<u>Sous total</u>	2 450 286,525	1 737 499,766	Valeur ajoutée brute	13 473 381,123	9 407 679,926
Valeur ajoutée brute	13 473 381,123	9 407 679,926	Impôts et taxes	457 824,015	287 775,978			
			Charge de personnel	2 407 961,584	2 279 310,408			
<u>Sous total</u>	13 473 381,123	9 407 679,926	<u>Sous total</u>	2 865 785,599	2 567 086,386	Excédent brut d'exploitation	10 607 595,524	6 840 593,540
Excédent brut d'exploitation	10 607 595,524	6 840 593,540	Charges financières nettes	1 796 569,935	3 854 152,554			
Autres gains ordinaires	315,666	17 749,183	Dotation aux amortissements & aux provisions	1 070 539,638	1 203 659,372			
Produits financiers	365 162,748	385 963,409	Autres pertes ordinaires	399 935,852	371 900,457			
			Impôt sur les bénéfices	1 882 997,120	468 839,820			
<u>Sous total</u>	10 973 073,938	7 244 306,132	<u>Sous total</u>	5 150 042,545	5 898 552,203	Résultat des activités ordinaires	5 823 031,393	1 345 753,929
Résultat des activités ordinaires	5 823 031,393	1 345 753,929	Eléments extraordinaires	0,000	0,000		5 823 031,393	1 345 753,929
				0,000	0,000	Résultat net de l'exercice	5 823 031,393	1 345 753,929

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

I. PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ

La société Tunisienne d'Automobiles, STA, est le concessionnaire officiel de la marque CHERY en Tunisie et des camions DAEWOO, opérant sur le marché tunisien depuis mai 2014.

La société Tunisienne d'Automobiles a pour objet l'importation, et la commercialisation en détail des véhicules CHERY et les camions TATA DAEWOO, de toutes les pièces de rechange des dites marques, ainsi que le service après-vente (SAV).

II. FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Conformément aux dispositions de la norme comptable NCT 19 (paragraphe 09), les faits marquants de l'exercice allant du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024 sont les suivants :

1. Renouvellement du contrat avec CHERY

Le contrat liant la Société Tunisienne d'Automobiles (STA-SA) à la marque CHERY a été renouvelé jusqu'en 2027. Ce renouvellement reflète la solidité du partenariat ainsi que la réussite des collaborations précédentes entre les deux entités.

2. Distribution de dividendes

L'Assemblée Générale Ordinaire n°01/2024, tenue le 27 juin 2024, a approuvé la distribution de dividendes à hauteur de 2 000 000 DT, soit 1 DT par action pour un total de 2 000 000 actions. Le paiement effectif a eu lieu le 24 juillet 2024.

3. Évolution du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires au 31 décembre 2024 s'élève à 106 861 776 DT, contre 77 957 201 DT à la clôture de l'exercice 2023, enregistrant ainsi une croissance notable de 37,08 %.

4. Positionnement sur le marché national

La STA s'est positionnée au sixième rang national dans le secteur automobile, atteignant une part de marché de 5,15 % à la fin de l'exercice 2024.

5. Dynamique du marché des véhicules chinois et performance de CHERY

Le marché tunisien des véhicules d'origine chinoise a enregistré une croissance soutenue en 2024, atteignant 7 760 unités vendues contre 5 044 en 2023, soit une augmentation de 35 %.

Dans ce contexte favorable, la marque CHERY s'est particulièrement illustrée en doublant ses ventes, passant de 1 073 unités en 2023 à 2 149 en 2024. Cette performance remarquable lui permet de consolider sa deuxième position sur le segment des marques chinoises les plus vendues en Tunisie.

CHERY s'affirme ainsi comme l'une des marques les plus dynamiques du marché local, bénéficiant d'une notoriété croissante et d'une forte adhésion des consommateurs.

Ces résultats traduisent une année 2024 particulièrement positive sur les plans financier et commercial pour la STA-SA et ses partenaires.

Remarque : Aucun changement d'estimation n'a été constaté entre les montants présentés dans les états financiers de l'exercice en cours et ceux figurant dans les états financiers annuels précédents.

III. PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

III.1 Référentiel comptable

Les états financiers arrêtés au 31/12/2024 sont établis par le Conseil d'Administration de la société " STA" conformément aux normes et principes comptables tels que définis par la loi 96-112 du 30/12/96 relative au système comptable des entreprises. Aucune divergence significative n'est de nature à altérer l'intelligibilité et la fiabilité de ces états. Les conventions de base ont été respectées.

III.2 Bases de préparation des états financiers

Les états financiers sont arrêtés au 31 décembre 2024. L'exercice s'étale du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les états financiers ont été établis sur la base du coût historique.

Les états financiers sont établis selon l'hypothèse de continuité d'exploitation du fait que la société n'a ni l'intention ni l'obligation de cesser ou de réduire ses activités.

La société a opté pour le modèle autorisé pour l'établissement de l'Etat de résultat et de l'Etat des Flux de Trésorerie.

III.3 Unité monétaire

Les états financiers de la société "Société Tunisienne d'Automobiles" sont établis en dinar Tunisien

III.4 Immobilisations et amortissements

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition en hors taxes récupérables et compte tenu des frais se rapportant à leur acquisition et à leur mise en utilisation.

Les immobilisations dont la valeur d'acquisition est inférieure à 500 dinars sont amorties en totalité dès le premier exercice de leur acquisition.

Les coûts ultérieurs ne sont pas comptabilisés en actifs sauf s'il est probable que des avantages économiques futurs associés qui y sont liés profiteront à la société et ces coûts peuvent être évalués de façon fiable. Les coûts courants d'entretien sont constatés dans le résultat de l'exercice de leur engagement.

Les taux d'amortissement pratiqués sont conformes aux règles fiscales prescrites par le décret n°2008-492 du 25 février 2008.

Licences Logiciels ERP Navision Dynamics	33,33%
Logiciels :	33,33%
Construction :	5%
Matériels et outillages industriels :	15%
Matériels de Transport :	20%
Installations générales Agencements, Aménagements, Divers (IGAAD) :	10%
Mobiliers et Matériels de Bureaux :	20%
Matériels Informatique	33,33%

III.5 Stocks

Les flux d'entrée et de sortie des stocks de la société « STA » sont comptabilisés selon la méthode de l'inventaire intermittent.

- Stocks Pièces de Rechanges :

Les stocks de pièces sont évalués initialement à leur coût d'acquisition (prix d'achat majorés des droits de douane à l'importation et taxes non récupérables ainsi que les frais de transport, d'assurances liés au transport et autres coûts directement liés à l'acquisition de ces éléments) en application de la méthode du coût moyen pondéré calculé à la fin de la période.

- Stocks de véhicules neufs :

Les stocks de véhicules neufs sont valorisés à leur prix d'achat unitaires par numéro de châssis majoré des droits de douane à l'importation et taxes non récupérables ainsi que les frais de transport, d'assurances liés au transport et autres coûts directement liés à l'acquisition de ces éléments.

La méthode de valorisation du stock des véhicules neufs est la méthode du coût individuel.

- **Stocks en transit et encours de dédouanement :**

En se référant aux incoterms, adoptés par la société STA, les achats en transit et encours de dédouanement doivent être comptabilisés parmi les stocks de pièces de rechange et des véhicules neufs lorsque les principaux risques et avantages inhérents à la propriété ont été transférés à la société.

Les stocks en transit et encours de dédouanement sont évalués initialement à leur coût d'acquisition (prix d'achat majorés des droits de douane à l'importation et taxes non récupérables ainsi que les frais de transport, d'assurances liées au transport et autres coûts directement liés à l'acquisition de ces éléments).

- **Provisions sur stock pièces de rechange :**

La politique de provisionnement du stock pièces de rechange de la société STA, tient compte de la période de garantie CHERY qui est de 5 ans. Cette politique est la suivante :

- Aucune provision n'est constatée sur le stock PR non mouvementé pendant une période inférieure à quatre ans depuis la date de création de la fiche pièce.
- Un taux de provision de 25% est pratiqué sur le stock PR non mouvementé pendant une période qui varie entre quatre ans et cinq ans depuis la date de création de la fiche pièce.
- Un taux de provision de 50% est pratiqué sur le stock PR non mouvementé pendant une période qui varie entre cinq ans et six ans depuis la date de création de la fiche pièce.
- Un taux de provision de 100% est pratiqué sur le stock PR non mouvementé pendant une période supérieure à Six ans depuis la date de création de la fiche pièce.

- **Provisions sur le stock les véhicules neufs « V.N »**

La politique de provisionnement des véhicules neufs de la société STA est la suivante :

Aucune provision n'est constatée sur le stock VN non vendus pendant une période inférieure à deux ans depuis la date de débarquement.

- Un taux de provision de 20% est pratiqué sur le stock VN non vendus pendant une période qui varie entre deux ans et trois ans depuis la date de débarquement.
- Un taux de provision de 40% est pratiqué sur le stock VN non vendus pendant une période qui varie entre trois ans et quatre ans depuis la date de débarquement.
- Un taux de provision de 60% est pratiqué sur le stock VN non vendus pendant une période supérieure à 5 ans depuis la date de débarquement.
- Un taux de 100% est pratiqué sur les VN non vendues et dont le prix de revient sur le marché est inférieur à leur coût de revient.

La société provisionne pour la différence entre le prix de vente et le coût de revient les stocks de véhicules non vendus et dont la valeur sur le marché s'est dépréciée.

Pour les véhicules de démonstration la société a appliqué une provision sur la différence entre le prix de vente et le coût d'achat net après ristourne accordée sur test drive. Le taux de provision appliqué est de 13% pour les acquisitions 2022.

III.6 Emprunts

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé au passif du bilan dans la rubrique des passifs non courants. La partie à échoir dans un délai inférieur à une année ainsi que les charges financières échues et non payées de la période est constatée parmi les passifs financiers courants.

III.7 Les frais préliminaires et charges à répartir

Les frais préliminaires sont les frais attachés à des opérations conditionnant l'existence, ou le développement de la société, engagés au moment de la création de la société, ou ultérieurement à cette date dans le cadre d'une extension, de l'ouverture d'un nouvel établissement ou d'une modification de son capital.

Les charges à répartir sont les charges engagées au cours d'un exercice, dans le cadre d'opérations spécifiques ; tels que les frais de

marketing pour lancement de nouveaux modèles de véhicules sur le marché tunisien, ayant une rentabilité globale démontrée et dont la réalisation est attendue au cours des exercices ultérieurs.

Les charges à répartir et les frais préliminaires sont résorbés selon le mode linéaire sur trois ans.

III.8 Politique de provision pour dépréciation des créances douteuses

Le Conseil d'Administration de la société STA a pris décision que les ventes se font au comptant.

Les soldes créances clients qui figurent dans les états financiers sont principalement relatifs aux marchés conclus avec les organismes publics et les organismes financiers (banques et leasing)

La société procède à l'évaluation du risque de non-recouvrement pour chacune de ses créances, et constate des provisions pour les créances jugées douteuses. La politique de provisionnement des créances douteuses de la société STA est la suivante :

- Pas de provision pour les créances dont l'échéance remonte à une période inférieure à une année à la date de clôture comptable.
- Un taux de provision de 100% est pratiqué sur les créances dont l'échéance remonte à une période supérieure ou égale à une année à la date de clôture comptable ainsi que les créances impayées transférées au service contentieux pour accomplir une action en justice pour les clients ordinaires.
- Un taux de provision de 100% est pratiqué sur les créances dont l'échéance remonte à une période supérieure ou égale à deux années à la date de clôture comptable ainsi que les créances impayées transférées au service contentieux pour accomplir une action en justice pour les marchés publics.

III.9 Provisions pour risques et charges

Les réclamations contentieuses impliquant la société sont évaluées par la direction juridique. Cette dernière peut, dans certains cas, faire appel à l'assistance d'avocats spécialisés. L'estimation faite au titre du risque financier encouru fait appel à un jugement. Les provisions dont l'échéance est supérieure à un an ou dont l'échéance n'est pas fixe de façon précise sont classées en passifs non courants.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information au niveau des notes aux états financiers sauf si la sortie des ressources est probable.

III.10 Comptabilisation des revenus

Les revenus regroupent le chiffre d'affaires net de toutes remises, rabais et ristournes accordés.

Les ventes de véhicules ou de pièces de rechange par l'entreprise sont constatées à la date de livraison, date de transfert à l'acheteur des risques et avantages inhérents à la propriété.

Les revenus sont présentés distinctement en fonction de leur régime en matière de la TVA ou dans certains cas selon leur nature.

III.11 Les gains et les pertes éventuels provenant des éléments tels que les coûts de garantie, les réclamations, les pénalités ou pertes éventuelles :

Les garanties sont accordées aux clients sur certains équipements. En l'absence de base fiable d'estimation des frais ayant trait qui pourront être engagés, et qui sont couverts en partie par le constructeur des châssis, aucune provision n'est constituée à juste titre.

La société ne prend en charge aucune réparation sauf celles remboursées par le constructeur, les garanties approuvées par le constructeur sont comptabilisées au cours de l'exercice de l'accord de remboursement.

III.12 Les règles de prise en compte des gains et des pertes de change et de la couverture contre les risques de change :

La société procède à des achats à terme de devises afin de se préserver contre les risques de change.

III.13 Les méthodes de comptabilisation des opérations conclues en monnaies étrangères :

La société enregistre les opérations libellées en monnaies étrangères au cours de change de la date de la transaction.

À la date de clôture de l'exercice, les dettes et créances libellées en monnaies étrangères font l'objet d'une actualisation au cours de clôture.

Les plus ou moins-values de change sont comptabilisées en résultat de l'exercice.

III.14 Régime fiscal

La société est assujettie à l'impôt sur les sociétés conformément au droit commun et à l'article 49 du code de l'IRPP et de l'IS, le taux appliqué à partir de 2019 est de 35%. Ce taux sera ramené à 20% suite à son introduction en bourse. Elle est aussi soumise à la contribution sociale de solidarité au taux de 3%.

III.15 Note sur les événements postérieurs à la clôture des états financiers

Par ailleurs, aucun autre événement significatif de nature à affecter l'activité et la situation financière de l'entreprise n'est intervenu entre la date de la clôture jusqu'à ce jour.

IV. Notes relatives au bilan

IV.1 Immobilisations incorporelles (En DT)

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Licences	25 148	25 148
Logiciels	343 700	177 467
Total immobilisations incorporelles brutes	368 848	202 615
Amortissements -Immobilisations incorporelles	(197 179)	(194 279)
Total immobilisations incorporelles nettes	171 670	8 336

IV.2 Immobilisations corporelles (En DT)

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Terrains	10 102 073	10 102 073
Construction	8 344 559	8 344 559
IGAA Construction: SHOW ROOM SFAX	108 891	108 891
Matériels et Outillages	1 015 175	959 703
Matériels de Transport	657 404	657 404
Installations générales, agencements et aménagements	718 462	635 091
Equipement de Bureau	201 931	198 753
Matériels Informatique	198 022	142 833
Total immobilisations corporelles	21 346 517	21 149 306
Amortissements -Immobilisations corporelles	(5 396 835)	(4 689 095)
Total immobilisations corporelles nettes	15 949 681	16 460 211

IV.3 Autres Immobilisations financières (En DT)

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Cautionnements	4 131	4 131
Immobilisations financières brutes	4 131	4 131
Provision pour dépréciation	-	-
Immobilisations financières nettes	4 131	4 131

IV.4 Autres actifs non courants (En DT)

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Charges à répartir	21 384	57 550
Frais préliminaires	206 412	287 297
Résorptions cumulées	(159 165)	(181 801)
Total autres actifs non courants nets	68 630	163 046

NOTES EXPLICATIVES (IV.1- IV.2) / (IV.4)

1. Tableau de variation des immobilisations

Libellé	Valeur brute au 31/12/2023	Acquisitions	Cessions	Valeur brute au 31/12/2024	Amortis. Cumulés au 31/12/2023	Dotations	Reprise	Amortis. Cumulés au 31/12/2024	V.C.N au 31/12/2024	V.C.N au 31/12/2023
Concessions, brevets & licences	25 148			25 148	(16 812)	(2 887)		(19 699)	5 449	8 336
Logiciels	177 467	166 234		343 700	(177 467)	(13)		(177 480)	166 220	(0)
Total des immobilisations incorporelles	202 615	166 234	-	368 848	(194 279)	(2 900)	-	(197 179)	171 670	8 336
Terrains	10 102 073			10 102 073	-			-	10 102 073	10 102 073
Construction	8 344 559			8 344 559	(2 957 208)	(419 164)		(3 376 372)	4 968 187	5 387 351
IGAA Construction: SHOW ROOM SFAX	108 891			108 891	(61 787)	(10 566)		(72 353)	36 538	47 105
Matériels et Outillages	959 703	55 472		1 015 175	(661 969)	(96 774)		(758 743)	256 432	297 734
Matériels de Transport	657 404			657 404	(376 877)	(94 795)		(471 672)	185 732	280 527
IGAAD	633 647	83 372		717 019	(337 178)	(62 103)		(399 281)	317 737	296 469
Equipement de Bureau	198 753	3 178		201 931	(160 666)	(12 986)		(173 652)	28 279	38 087
Matériels Informatique	144 277	55 189		199 466	(133 412)	(11 351)		(144 762)	54 703	10 865
Total des immobilisations corporelles	21 149 306	197 210	-	21 346 517	(4 689 095)	(707 740)	-	(5 396 835)	15 949 681	16 460 211

2. Tableau de résorption des frais préliminaires et des charges à répartir au 31/12/2024

Rubrique	Taux	Valeur brute au 31/12/2023	Acquisitions 31/12/2024	Valeur brute au 31/12/2024	Amortiss. Cumulés au 31/12/2023	Dotations 31/12/2024	Amortiss. Cumulés au 31/12/2024	V.C.N au 31/12/2024	V.C.N au 31/12/2023
Frais préliminaires	3 ans	504 763	-	504 763	363 101	125 044	488 145	16 619	141 663
Charges à répartir	3 ans	507 728	64 749	572 477	486 345	34 121	520 466	52 011	21 384
Total		1 012 492	64 749	1 077 241	849 446	159 165	1 008 611	68 630	163 046

IV.5 Stocks (En DT)

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Stocks véhicules	21 550 696	18 005 451
Stocks pièces de rechanges	9 751 255	8 245 072
Stock en douane VN	40 877 172	14 152 804
Stock en douane PR	1 620 526	-
Total des stocks bruts	73 799 649	40 403 328
Provisions pour dépréciation STK	(176 276)	(174 578)
Total des stocks nets	73 623 374	40 228 750

IV.6 Clients et comptes rattachés (En DT)

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Clients et comptes rattachés	1 921 163	2 959 946
Clients effets à recevoir	777 532	2 900 032
Clients factures à établir	241 584	170 247
Total des comptes clients bruts	2 940 279	6 030 225
Provisions sur Clients	(65 460)	(44 477)
Total des comptes clients nets	2 874 819	5 985 748

IV.7 Autres actifs courants (En DT)

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Fournisseurs avances/Cde	41 434	41 434
Personnel - avances et acomptes	-	1 000
Retenue a la source/paiement clients Non parvenue	-	572
Report TVA	2 360 050	47 962
Report TFP	1 378	-
Etat report IS	557 290	1 195 424
Débours Carte grises	10 553	-
Divers-Produits à recevoir.	2 558 709	1 282 261
Débiteurs Divers	101 660	101 660
Charges constatées d'avance.	103 190	95 679
Intérêts constatés d'avance	276 033	56 768
Total des autres actifs courants bruts	6 010 296	2 822 760
Provisions des autres actifs courants	(41 434)	(41 434)
Total des autres actifs courants nets	5 968 863	2 781 326

IV.8 Placement à C.terme et autres actifs financiers (En DT)

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Placement à court terme	400 000	-
Intérêts courus PL	11 308	-
Total	411 308	-

IV.9 Liquidités et équivalents de liquidités (En DT)

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Chèques en caisse	116 945	270 253
Chèque à l'encaissement	-	107 805
Effets à l'encaissement	145 701	-
TPE en caisse	2 396	4 356
Banques en dinars	7 390 679	2 928 575
Banques en EURO	1 460	1 460
Banques en USD	165 893	165 893
Régies d'avances et accréditifs.	126 663	-
Caisse	15 581	25 934
Total	7 965 319	3 504 276

IV.10 Capitaux propres (En DT)

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Capital social	20 000 000	20 000 000
Reserve légale	1 178 856	971 240
Primes d'émission	2 109 000	2 109 000
Primes de fusion	8 595	8 595
Résultats reportés	1 944 689	2 806 551
Capitaux propres avant résultat	25 241 140	25 895 386
Résultat de l'exercice	5 823 031	1 345 754
Capitaux propres avant affectation	31 064 171	27 241 140

IV.11 Provisions (En DT)

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Provisions pour risques	101 660	101 660
Total des Provisions	101 660	101 660

NOTES EXPLICATIVES (IV.10)

1. Tableau de variation des capitaux propres

Désignation	Capital social	Réserves légales	Prime de fusion	Prime d'émission	Résultats reportés	Résultat de l'Exercice	Total des capitaux propres
Soldes au 31/12/2023 avant affectation	20 000 000	971 240	8 595	2 109 000	2 806 551	1 345 754	27 241 140
Affectation et imputations (AGO N°01/2024 27/06/2024)		207 615			1 138 139	(1 345 754)	-
Distribution des Dividendes (AGO N°01/2024 27/06/2024)					(2 000 000)		(2 000 000)
Résultat au 31/12/2024						5 823 031	5 823 031
Soldes au 31/12/2024 avant affectation	20 000 000	1 178 856	8 595	2 109 000	1 944 689	5 823 031	31 064 171

2. Résultat par Action

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Nombre d'action	2 000 000	2 000 000
Valeur Nominale	10	10
Bénéfice	5 823 031	1 345 754
Bénéfice par Action	2,912	0,673

IV.12 Fournisseurs et comptes rattachés (En DT)

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Fournisseurs d'exploitation étrangers	61 054 598	14 923 314
Fournisseurs d'exploitation locaux	681 399	87 660
Fournisseurs effets à payer	67 973	199 925
Fournisseurs d'immobilisations	132 851	5 308
Fournisseurs Factures non parvenues	117 018	5 001
Total des dettes fournisseurs	62 053 838	15 221 208

IV.13 Clients - avances et acomptes reçus sur commandes (En DT)

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Clients - avances et acomptes reçus sur commandes	183 071	160 300
Total des Avances clients	183 071	160 300

IV.14 Autres passifs courants (En DT)

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Clients RRR à accorder	21 809	22 875
Etat - taxes sur le chiffre d'affaires payer	99 945	936 640
Cont. Sociale de Solidarité à payer	245 608	61 153
CNSS	147 679	138 007
Créditeurs Divers	-	2 492
Charges à payer.	608 064	320 398
Total des autres passifs courants	1 123 106	1 481 564

IV.15 Autres passifs financiers (En DT)

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Échéances à moins d'un an sur emprunts CMT	25 974	25 974
Crédit d'exploitation	8 921 257	-
Financement de lettre de crédit	3 555 870	24 716 446
Intérêts courus	8 847	187 530
Total des autres passifs financiers	12 511 948	24 929 950

V. Notes relatives à l'Etat de Résultat

V.1 Revenus (En DT)

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Ventes locaux de véhicules neufs	100 245 582	71 324 064
Ventes locaux de pièces de rechanges	5 537 987	5 718 117
Ventes Interne	305 329	262 701
Prestations de services	733 094	734 712
Prestations de services encours	71 337	(52 739)
RRR-Ventes locaux de pièces de rechanges	(9 746)	(6 779)
RRR à accorder	(21 809)	(22 875)
Total des revenus	106 861 776	77 957 201

V.2 Autres produits d'exploitation (En DT)

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Subvention d'exploitation	24 679	22 373
Remb Garantie et Pub CHERY OVERSIDE	2 049 046	1 792 086
Produits des activités annexes	77 360	-
Reprise Provision sur stock	174 578	183 863
Reprise Provision Clients Douteux	3 477	20 305
Total des autres produits d'exploitation	2 329 140	2 018 627

V.3 Variation des stocks (En DT)

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Variation de stock véhicules neufs	(30 269 613)	(13 977 628)
Variation de stock pièces de rechanges	(3 126 709)	817 651
Total des Variation des stocks	(33 396 322)	(13 159 977)

V.4 Achats d'approvisionnements consommés (En DT)

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Achats hors groupe de Pièces de rechange	775 484	758 177
Importations de pièces de rechanges	6 491 399	4 032 415
Importations de véhicules neufs	118 888 982	50 427 790
Achats Internes	305 329	262 701
RRR Obtenues	(109 989)	(25 404)
Total des achats d'approvisionnement	126 351 205	55 455 679

V.5 Autres Achats d'approvisionnements (En DT)

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
SONEDE.	6 604	3 749
Electricités.	100 334	97 366
Les carburants : essence et gasoil.	114 181	48 239
Les fournitures d'atelier.	17 450	10 558
Les fournitures de bureau.	13 361	10 872
Les fournitures informatiques.	10 548	14 497
Les imprimés administratifs.	44 310	22 068
Frais divers CG	-	2 013
Divers.	5 576	5 630
Total des achats d'approvisionnement	312 365	214 992

V.6 Charges de personnel (En DT)

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Charges de personnel.	2 056 792	1 956 593
Charges sociales légales.	338 879	317 098
Autres Charges Personnels	26 906	12 929
Total des charges de personnel	2 422 577	2 286 620

V.7 Dotations aux amortissements et aux provisions (En DT)

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	2 900	3 194
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	707 740	697 949
Résorption des frais préliminaires et des charges à répartir	159 165	181 801
Dotations aux provisions des stocks	176 276	174 578
Dotations aux provisions des créances clients	24 460	44 477
Dotations aux provisions pour risques et charges	-	101 660
Total dotations aux amortissements et aux provisions	1 070 540	1 203 659

V.8 Autres charges d'exploitation (En DT)

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Locations engins	7 636	14 206
Charges syndic	1 980	(300)
Entretien et réparations	131 050	239 992
Primes d'assurances.	117 164	110 795
Divers services extérieurs	166 695	91 784
Personnel extérieurs a l'entreprise.	1 090	-
Rémunération d'intermédiaires et honoraires.	330 864	292 122
Publicité, publications, relations publiques.	457 646	328 286
Transports de biens et transports collectifs	30 444	26 755
Missions et réceptions.	88 347	21 471
Cadeaux à la clientèle	271 848	69 483
Dons et subventions	2 165	-
Voyages et déplacements.	29 790	4 700
Frais postaux	18 899	22 668
Frais et commissions bancaires	794 669	515 539
Jetons de présences	325 240	327 740
Impôts et taxes	457 824	287 776
Total des autres charges d'exploitation	3 233 351	2 353 016

V.9 Charges financières nettes (En DT)

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Intérêts sur Crédit à court terme	1 145 650	2 634 707
Intérêts sur escompte effets	392 824	680 471
Intérêts sur découverts bancaires	102 060	505 796
Pertes de change	97 927	20 250
Pertes de change Latente	31 203	-
Gains de Change	(176 415)	(292 705)
Gains de change Latente	(20 763)	-
Total des charges financières nettes	1 572 486	3 548 518

V.10 Produits Financiers (En DT)

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Produits financières	115 840	93 258
Produits des placements	52 144	-
Total des Produits des placements	167 985	93 258

V.11 Autres gains ordinaires (En DT)

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Remboursement Assurance	-	15 938
Produits sur éléments non récurrents (exceptionnel)	316	1 811
Total autres gains ordinaires	316	17 749

V.12 Autres pertes ordinaires (En DT)

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Pertes exceptionnelles	61 807	2 755
Pénalité de retard	24 732	47 024
Pertes sur créances irrécouvrables inférieur à 100	447	-
Total autres pertes ordinaires	86 986	49 779

V.13 Impôt sur les sociétés (En DT)

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Impôt sur les sociétés	1 637 389	407 687
Contribution sociale de solidarité (*)	245 608	61 153
Total impôt sur les sociétés	1 882 997	468 840

(*) La taxe sur la contribution sociale de solidarité a été prévue par l'article 53 de la loi n°66 du 18 décembre 2017 tel que modifié par l'article 22 de la loi des finances 2023, elle est égale à 3% du résultat soumise à l'impôt sur les sociétés.

VI. Notes sur l'état de flux de trésorerie

Pour la détermination de la variation de la trésorerie, la société a choisi le modèle autorisé pour la présentation de flux de trésorerie et ce conformément à la norme comptable générale. Les différentes variations sont les suivantes :

VI.1 Flux de trésorerie provenant de l'exploitation

1. Variations des Stocks

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Stocks véhicules	21 550 696	18 005 451	(3 545 245)
Stocks pièces de rechanges	9 751 255	8 245 072	(1 506 183)
Stock en douane VN	40 877 172	14 152 804	(26 724 368)
Total	73 799 649	40 403 328	(33 396 322)

2. Variations des Créances clients

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Clients et comptes rattachés	1 921 163	2 959 946	1 038 783
Clients effets à recevoir	777 532	2 900 032	2 122 500
Clients factures à établir	241 584	170 247	(71 337)
Total	2 940 279	6 030 225	3 089 946

3. Variations des autres actifs courants

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Fournisseurs avances/Cde	41 434	41 434	-
Personnel - avances et acomptes	-	1 000	1 000
Retenue a la source/paiement clients Non parvenue	-	572	572
Etat report IS	557 290	1 195 424	638 134
Report TVA	2 360 050	47 962	(2 312 088)
Report TFP	1 378	-	(1 378)
Débiteurs Divers	101 660	101 660	-
Débours Carte grises	10 553		(10 553)
Divers-Produits à recevoir.	2 558 709	1 282 261	(1 276 448)
Charges constatées d'avance.	103 190	95 679	(7 511)
Intérêts constatés d'avance	276 033	56 768	(219 266)
Total	6 010 296	2 822 760	(3 187 536)
Ajustement pour intérêt courus sur placement courant	11 308	-	(11 308)
Total	6 021 605	2 822 760	(3 198 845)

4. Variations des dettes fournisseurs

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Fournisseurs Etrangers	61 054 598	14 923 314	46 131 283
Fournisseurs Locaux	681 399	87 660	593 739
Fournisseurs d'exploitation effets à payer	67 973	199 925	(131 953)
Fournisseurs d'Immobilisations	132 851	5 308	127 543
Fournisseurs Factures non parvenues	117 018	5 001	112 017
Total	62 053 838	15 221 208	46 832 630

5. Variations Clients - avances et acomptes reçus sur commandes

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Clients - avances et acomptes reçus sur commandes	183 071	160 300	22 771
Total des Avances clients	183 071	160 300	22 771

6. Variations des autres passifs courants

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Clients RRR à accoder	21 809	22 875	(1 065)
Etat - taxes sur le chiffre d'affaires payer	99 945	936 640	(836 695)
Cont Sociale de Solidarité 4% à payer	245 608	61 153	184 455
CNSS	147 679	138 007	9 672
Créditeurs Divers	-	2 492	(2 492)
Charges à payer.	608 064	320 398	287 667
Total	1 123 106	1 481 564	(358 458)
Ajustement pour intérêt courus sur cct	8 847	187 530	(178 683)
Total	1 131 953	1 669 094	(537 142)

VI.2 Flux de trésorerie liés à l'investissement

1. Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	166 234	8 660
Acquisitions d'immobilisations corporelles	197 210	71 967
Total	363 444	80 627

2. Encaissements provenant de la cession d'immobilisations

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
VB d'immobilisations corporelles cédées	-	(12 234)
AC d'immobilisations corporelles cédées	-	12 234
Total	-	-

3. Décaissements pour Acqu. Autres actifs non courants

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Charges à répartir	64 749	-
Total	64 749	-

VI.3 Flux de trésorerie liés au financement

1. Opérations sur le capital

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Opérations sur le capital	20 000 000	20 000 000	-
Total	20 000 000	20 000 000	-

2. Dividendes et autres distributions

Désignation	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Dividendes et autres distributions	5 241 140	7 241 140	(2 000 000)
Total	5 241 140	7 241 140	(2 000 000)

3. Encaissement Emprunts LT et Emprunt CT

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
BIAT-LC		15 676 868
UIB-FDD		18 287 587
AB-FD		3 920 118
UIB-FLC		58 498 717
AB-FDEV		3 666 056
UIB	18 392 104	
BIAT	7 361 611	
CDD-UIB	12 129 799	
Total	37 883 515	100 049 346

4. Décaissement Emprunts LT et Emprunt CT

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
BIAT-LC		(22 311 934)
AB-FD		(3 920 118)
UIB-FDD		(18 287 587)
UIB-FLC		(38 448 327)
FDD-AB	(3 666 056)	
UIB	(34 886 625)	
BIAT	(1 000 000)	
CDD-UIB	(10 570 153)	
Total	(50 122 834)	(82 967 965)

VI.4 Variation de Trésorerie

1. Trésorerie début de période

Désignation	31/12/2023	31/12/2022
Chèques en caisse	270 253	177 045
Chèque à l'encaissement	107 805	-
TPE en caisse	4 356	971
Banques en dinars	2 928 575	2 261 100
Banques en EURO	1 460	68 151
Banques en USD	165 893	249 151
Caisse	25 934	31 564
Total	3 504 276	2 787 980

2. Trésorerie à la fin de la période

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Placements bancaires	400 000	-
Chèques en caisse	116 945	270 253
Chèque à l'encaissement	-	107 805
Effets à l'encaissement	145 701	-
TPE en caisse	2 396	4 356
Banques en dinars	7 390 679	2 928 575
Banques en EURO	1 460	1 460
Banques en USD	165 893	165 893
Régies d'avances et accréditifs.	126 663	-
Caisse	15 581	25 934
Total	8 365 319	3 504 276

VII. Autres notes complémentaires

VII.1 Dividendes payés

Les dividendes décidés par l’AGO N°01/2024 du 27 juin 2024 s’élèvent à 2. 00.000 DT, soit 1 DT par action (avec un nombre total des actions de 2 000 000) ont été payés le 24 juillet 2024.

VII.2 Crédit à Court terme

Type de Crédit	Objet	Date Début	Date Fin	Nature de Crédit	Montant Principal de Crédit	Au 31/12/2024						
						Solde au 31/12/2023		Mouvements de la période			Solde au 31/12/2024	
						Échéance à +1 an	ECHEANCE- 1AN	Nouveau Emprunt	Remboursement	Reclassement	Échéance à +1 an	ECHEANCE- 1AN
Emprunt VIVO ENERGY Tunisie	Matériels Industriel	01/01/2017	31/12/2023	VIVO ENERGY Tunisie	130 000	-	25 974				-	25 974
CCT	FDD-AB	22/12/2023	05/01/2024	FIN DEVISE USD	3 666 056	-			(3 666 056)		-	-
CCT	UIB	02/11/2023	02/01/2024	CREDIT RELAIS N°560667	3 385 000	-	3 385 000		(3 385 000)		-	-
CCT	UIB	02/11/2023	02/02/2024	CREDIT RELAIS N°560668	3 385 026	-	3 385 026		(3 385 026)		-	-
CCT	UIB	30/11/2023	29/02/2024	CREDIT RELAIS N°589804	3 840 408	-	3 840 408		(3 840 408)		-	-
CCT	BIAT	07/12/2023	07/03/2024	LD2335602920	1 000 000	-	1 000 000		(1 000 000)		-	-
CCT	UIB	13/12/2023	13/03/2024	CREDIT RELAIS N°596415	5 488 097	-	5 488 097		(5 488 097)		-	-
CCT	UIB	15/12/2023	04/03/2024	CREDIT RELAIS N°596408	3 951 859		3 951 859		(3 951 859)			-
CCT	UIB	29/02/2024	15/03/2024	CREDIT RELAIS N°668092	1 840 408			1 840 408	(1 840 408)			-
CCT	UIB	07/03/2024	07/04/2024	CREDIT RELAIS N°690357	3 951 859			3 951 859	(3 951 859)			-
CCT	UIB	13/03/2024	13/05/2024	CREDIT RELAIS N°694492	5 488 097			5 488 097	(5 488 097)			-
CCT	CDD-UIB	23/04/2024	23/07/2024	CREDIT DIRECT DOUANE N°722884	1 738 310			1 738 310	(1 738 310)			-
CCT	CDD-UIB	20/05/2024	20/08/2025	CREDIT DIRECT DOUANE N°744574	1 737 141			1 737 141	(1 737 141)			-
CCT	CDD-UIB	12/07/2024	12/10/2024	CREDIT DIRECT DOUANE N°799198	2 687 164			2 687 164	(2 687 164)			-
CCT	CDD-UIB	23/08/2024	23/11/2024	CREDIT DIRECT DOUANE N°822045	1 307 316			1 307 316	(1 307 316)			-
CCT	CDD-UIB	12/09/2024	12/12/2024	CREDIT DIRECT DOUANE N°830999	3 100 221			3 100 221	(3 100 221)			-
CCT	BIAT	26/11/2024	26/02/2025	LD2433120244	2 370 538			2 370 538	-			2 370 538
CCT	BIAT	29/11/2024	28/02/2025	LD120240074701	1 705 074			1 705 074	-			1 705 074
CCT	UIB	04/12/2024	25/12/2024	CREDIT RELAIS N°876398	3 555 870			3 555 870	(3 555 870)			-
CCT	BIAT	04/12/2024	04/03/2025	LD2433995820	3 286 000			3 286 000	-			3 286 000
CCT	CDD-UIB	11/12/2024	11/03/2025	CREDIT DIRECT DOUANE N°879890	1 559 646			1 559 646	-			1 559 646
CCT	UIB	25/12/2024	25/01/2025	CREDIT RELAIS N°885269	3 555 870			3 555 870	-			3 555 870
				Total	62 729 961	-	24 742 420	37 883 515	(50 122 834)	-	-	12 503 101

VIII. Notes sur les parties liées

La présente note est préparée conformément aux dispositions de la norme comptable NCT 39, Elle a pour objet la présentation des informations se rapportant aux parties liées à la société "SOCIETE TUNISIENNE D'AUTOMOBILES" à savoir

VIII.1 Identification des parties liées :

Parties	Actionnaires	Types de liaisons par rapport à STASA	
		Fournisseurs	Clients
AMMAR MARZOUGUI	X		X
MAHFOUDH BAROUNI	X		X
STE CME		X	X
STE CHAABANE ET CIE		X	X
STE HOTEL PALACE	X	X	X
CONSORTIUM IMMO MAGHREBI	X		X

VIII.2 Transactions avec les parties liées

La politique de fixation des prix adoptée entre les parties liées est conforme aux pratiques du marché

1. Les charges engagées avec des sociétés liées et les dettes rattachées :

Nature de l'opération			Parties liées	Nature	Charges de l'exercice 31/12/2024	Charges de l'exercice 31/12/2023
ACHAT	Prix de marché	Dirigeant commun	CME	Achat PR	-	50

2. Les produits constatés avec des sociétés et des parties liées et les créances rattachées

Nature de l'opération			Parties liées	Nature	Produits de l'exercice 31/12/2024	Produits de l'exercice 31/12/2023
VENTE	Prix de marché	Dirigeant commun	STE CME	Service après-vente	13 679	17 857
VENTE	Prix de marché	Dirigeant commun	STE CHAABANE ET CIE	VN	131 130	-
VENTE	Prix de marché	Dirigeant commun	STE CHAABANE ET CIE	Service après-vente	82 083	75 831
VENTE	Prix de marché	Dirigeant commun	CONSORTIUM DES IMMOBILIERES MAGHREBINES	Service après-vente	4 769	566
VENTE	Prix de marché	Dirigeant commun	STE HOTEL PALACE	Service après-vente	2 057	-
VENTE	Prix de marché	Actionnaire	MAHFOUDH BAROUNI	Service après-vente	2 237	269
VENTE	Prix de marché	Actionnaire	AMMAR MARZOUGUI	Service après-vente	1 592	269

3. Soldes avec les parties liées

Tiers	31/12/2024	31/12/2023
STE CHAABANE ET CIE	123 337	52 293
CONSORTIUM IMMO MAGHREBI	235	-
AMMAR MARZOUGUI	1 592	-
	125 164	52 293

4. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants, administrateurs et membres du comité permanent d'audit

4.1 Rémunérations servies aux dirigeants :

La rémunération accordée au Directeur Général est fixée par décision du Conseil d'Administration N°03/2018 en date du 21 Novembre 2018.

La rémunération est composée d'un salaire annuel brut de 129 240 dinars et une prime annuel brut de 18 460 dinars. La rémunération brute au 31/12/2024 s'élève à 147 700 dinars.

Le Directeur Général bénéficie également de certains avantages en nature, dont notamment : un quota mensuel de carburant et la prise en charge des factures de téléphone ;

La rémunération accordée au Directeur Général Adjoint est fixée par décision du Conseil d'Administration N°02/2021 en date du 25 Juin 2021. La rémunération est composée d'un salaire annuel brut de 144 565 dinars.

La rémunération brute au 31/12/2024 s'élève à 144 565 dinars.

Le Directeur Général Adjoint bénéficie également de certains avantages en nature, dont notamment : une voiture de fonction, un quota mensuel de carburant et la prise en charge des factures de téléphone ;

Les obligations et engagements de la société « STA S.A. » envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des Etats

Financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2024, sont détaillés au niveau du tableau ci-après :

Montants bruts en Dinars		Président du Conseil d'Administration		Directeurs Généraux		Membres du Conseil	
		Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2024	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2024	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2024
Avantages à court terme :							
-	Indemnité / Rémunération	184 615	184 615	292 265	-		
-	Jetons de présence			-	-	153 125	153 125
Total		184 615	184 615	292 265	-	153 125	153 125

4.2 Rémunérations servies aux administrateurs :

Les jetons de présence relatifs à l'exercice 2024, tels que fixés par le Conseil d'Administration lors de sa séance n°1/2025 du 27/02/2025, s'élèvent à un montant total de 337 740 dinars. Ce montant figure au passif du bilan et se décompose comme suit :

- Montant brut à accorder au Président du Conseil d'Administration : 184 615 dinars (constaté en charges à payer pour l'exercice 2024).
- Jetons de présence à accorder aux membres du Conseil d'Administration : 153 125 dinars (constatés en charges à payer pour l'exercice 2024).

4.3 Rémunérations servies aux membres du Comité Permanent d'Audit :

Les rémunérations des membres du comité permanent d'audit au titre de l'exercice 2024, constatées en charges à payer, est de 17 750 dinars.

IX. Engagements hors bilan

[illegible]

X. Tableau de passage des charges par nature aux charges par destination

Liste des comptes de charges par nature	Montant	Ventilation				
		Coût des ventes	Frais de distribution	Frais D'administration	Autres Charges	Pertes ordinaires
<u>Achats de marchandises consommés</u>	92 954 883					
-Achats de marchandises	126 351 205	126 351 205				
-Variation de stocks de marchandises	(33 396 322)	(33 396 322)				
<u>Achats d'approvisionnements consommés</u>	312 365	15 621		296 744		
<u>Charges de personnel</u>	2 422 577	971 674	412 542	1 038 361		
<u>Dotations aux amortissements et aux provisions</u>	1 070 540	167 509,614	60 891,122	482 238,817	359 900	
<u>Autres charges d'exploitation</u>	3 233 351					
-Services extérieurs	423 560	2 131		128 919	292 510	
-Autres services extérieurs	2 351 967	121 811	762 103	579 480	888 573	
-Impôts, taxes et versements assimilés	457 824	313 462		126 166	18 016	180
<u>Charges financières nettes</u>	1 572 486	1 077 602		494 884		
<u>Autres pertes ordinaires</u>	86 986					86 986
<u>Impôts sur les bénéfices</u>	1 637 389					1 637 389
<u>Contribution sociale de solidarité</u>	245 608					245 608
	103 536 184	95 624 694	1 235 536	3 146 792	1 558 999	1 970 163

DECOMPTE FISCAL

DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL				31/12/2024
RÉSULTAT NET COMPTABLE APRÈS MODIFICATIONS COMPTABLES (avant impôt)				5 823 031,393
REINTEGRATIONS				2 351 791,664
Charges non déductibles				
- Charges relatives aux résidences secondaires, avions et bateaux de plaisance ne faisant pas l'objet de				
- Charges relatives aux véhicules de tourisme d'une puissance supérieure à 9 CV ne faisant pas l'objet de				
- Cadeaux et frais de réception non déductibles				
- Cadeaux et frais de réception excédentaires				123 480 791 20 000 340 195,268
- Commissions, courtages, ristournes commerciales ou autres, vacations, honoraires et rémunérations de				
- Dons et subventions non déductibles				
- Dons et subventions excédentaires				123 480 791 246 962 0,000
- Abandon de créances non déductibles				
- Pertes de change non réalisées				31 203,180
- Gains de change non réalisés antérieurement non imposés				0,000
- Autres charges non déductibles				10 677,540
- Taxe de voyages				180,000
- Transactions, amendes, confiscations et pénalités non déductibles				86 538,556
- Impôt sur les bénéfices				1 637 388,800
- Contribution sociale de Solidarité				245 608,320
Amortissements				11 901,310
- Amortissements non déductibles relatifs aux véhicules de tourisme d'une puissance fiscale supérieure à 9 CV ne faisant pas l'objet de l'exploitation				11 901,310
- Amortissements non déductibles relatifs aux actifs d'une valeur >= à 5.000 dinars payée en espèces				
- Partie des amortissements ayant dépassé la limite autorisée par la législation en vigueur				
- Partie des amortissements correspondant à une période inférieure à la période autorisée par la législation en vigueur, pour les immobilisations acquises dans le cadre d'un contrat de leasing ou d'ijara				
Provisions				200 735,101
- Provisions non déductibles				0,000
- Provisions déductibles pour créances douteuses (autres que celles constituées par les établissements de crédit)				24 459,524
- Provisions déductibles pour dépréciation des stocks destinés à la vente				176 275,577
Produits non comptabilisés ou insuffisamment comptabilisés				0,000
- Intérêts non décomptés relatifs aux comptes courants associés et aux créances non commerciales				
- Intérêts insuffisamment décomptés relatifs aux comptes courants associés et aux créances non commerciales				
- Plus value de cession des actifs non comptabilisée				
- Plus value de cession des actifs insuffisamment comptabilisée				
TOTAL DES REINTEGRATIONS				2 564 428,075
DEDUCTIONS				
- Reprise sur provisions réintégrées au résultat fiscal de l'année de leur constitution				3 476,600
- Amortissements excédentaires réintégrés aux résultats des années antérieures				0,000
- Gains de change réintégrés aux résultats des années antérieures				20 762,838
- Gains de change non réalisés				0,000
- Pertes de change antérieurement constatées				24 239,438
TOTAL DES DEDUCTIONS				B
Nature resultat fiscal (avant déduction des provisions)				
RÉSULTAT FISCAL (avant déduction des provisions)				8 363 220,030
Cas Résultat Fiscal bénéficiaire				
Déduction des provisions dans la limite de 50% du résultat fiscal				Limite déductible 4 181 610
- Provisions pour créances douteuses				
- Provisions pour dépréciation des stocks destinés à la vente				176 275,577
- Prov ^o pour dépréciation de la valeur des actions cotées en bourse				
- Prov ^o pour risques d'exétabilité des engagements techniques (compagnies d'assurances)				
RÉSULTAT FISCAL après déduction des provisions				8 186 944,453
Dédution de la moins value provenant de la levée de l'option par les salariés de souscription au capital des				
Résultat fiscal après déduction des provisions et avant déduction des déficits et des amortissements				8 186 944,453
Déduction des amortissements différés et déficits reportés				
- Réintégration des amortissements de l'exercice				
- Déduction des déficits reportés				
- Déduction des amortissements de l'exercice				
- Déduction des amortissements différés en périodes déficitaires				
RÉSULTAT FISCAL après déduction des provisions, des déficits et amortissements différés				8 186 944,453
Résultat fiscal avant déduction des bénéfices provenant de l'exploitation				8 186 944,453
Bénéfice servant de base pour la détermination de la quote-part des bénéfices provenant de				8 186 944,453
Déduction des bénéfices provenant de l'exploitation				
- Au titre de l'exportation				Pourcentage du CA à l'export 0,00%
- Au titre du développement régional				
- Au titre du développement agricole				
- Autres déductions				Avec minimum d'impôt 0% 0,000
				Sans minimum d'impôt 0% 0,000
				Total 0,000
Bénéfice fiscal après déduction des bénéfices au titre de l'exploitation				8 186 944,453
- Déductions des revenus réinvestis				Avec minimum d'impôt 0,000 0,000
				Sans minimum d'impôt 0,000
- Réintégration du cinquième de la plus-value provenant d'opérations de fusion, scission ou d'opérations d'apport				
Résultat Imposable				8 186 944,453
Cas déficitaire				
- Exercice _____				0,000
Totaux				0,000 0,000 0,000 0,000
- Déduction des amortissements de l'exercice				0,000
- Déduction des amortissements différés en périodes déficitaires				0,000
RÉSULTAT FISCAL (déficit reportable)				0,000
BENEFICES FISCAL AVANT DEDUCTION				IS 20% 8 186 944 8 186 944,453
BENEFICES FISCAL IMPOSABLE				8 186 944 8 186 944,453
IMPOT SUR LES SOCIETES				1 637 389 1 637 388,800
Minimum d'impôt de l'article 12 de la loi 89-114 portant promulgation du CIRPP - IS				
Minimum d'impôt calculé sur le Bénéfice fiscal avant déduction (DT) (15%)				8 186 944 0,000
Minimum de l'article 49 § II du CIRPP-IS calculé sur le CA - TTC				
- Chiffre d'affaires local HTVA				0
- Chiffre d'affaires local TTC soumis au minimum d'impôt (DT) de 0,2% avec un minimum de				123 480 791 246 961,582
- Chiffre d'affaires local réalisé de la commercialisation de produits ou de services soumis au				0 0,000
- Chiffre d'affaires total à l'exportation soumis au minimum de 0,1% (DT) avec un minimum				0 0,000
- Chiffre d'affaires total TTC				
- Minimum d'impôt : MAX (Somme des Min d'impôt sur le Chiffre D'affaires TTC ; 500)				246 961,582
IMPOT SUR LES SOCIETES DU				1 637 388,800
- Excédents antérieurs				1 195 424,120
- Acomptes provisionnels payés				0,000
- Retenues à la source				999 097,227
- Avance au taux de 10% sur les produits importés				157,077
- Déduction de 10% du montant des salaires, traitements et avantages en nature revenant aux recrutés au cours des				0,000
- Montant restitué de l'IS				0,000
Reste Pi à payer Ri à reporter				R -557 289,624
Contribution Sociale de Solidarité				245 608,320

RAPPORT GENERAL

RAPPORT GÉNÉRAL SUR LES ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2024

Tunis, le 15/04/2025

Messieurs les Actionnaires de la société

STA-S. A

Zone Industrielle Borj Ghorbel – 2096 Ben

Arous - Tunisie

I. Rapport sur l'Audit des Etats Financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes des exercices 2023, 2024 et 2025 qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 21 mars 2023, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « **Société Tunisienne d'Automobiles** » STA-S. A, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de **31 064 171 DT** y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à **5 823 031 DT**.

Ces Etats financiers ont été arrêtés par le Conseil d'Administration N°1/2025 du 27 février 2025.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2024, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquitté des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

1. Prise en compte des revenus

a) Risques identifiés

Les revenus de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élèvent à 106 861 776 DT et représentent le poste le plus important de l'état de résultat (se référer à la Note V.1 Revenu des états financiers). Ils sont constitués essentiellement de ventes de véhicules neufs et comptabilisés au prix de vente hors TVA, net des réductions commerciales consenties par la Société. Nous avons considéré que le risque d'erreur ou d'omission en matière de prise en compte et d'évaluation des revenus et des charges s'y rapportant (engagées et restant à engager) est un point clé de l'audit en raison de l'importance significative de ces éléments dans les états financiers de la Société.

b) Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont porté particulièrement sur les éléments suivants :

- L'appréciation du dispositif de contrôle interne mis en place par la Société pour la gestion des ventes, la prise en compte et l'évaluation des revenus ;
- L'évaluation de l'environnement informatique compte tenu de la génération et de la prise en compte automatique des revenus en comptabilité ;
- La vérification du respect des prescriptions de la norme comptable NCT 03 relative aux Revenus, applicables en matière de prise en compte et d'évaluation des revenus découlant des ventes de marchandises et des prestations de services, ainsi que des conventions comptables de réalisation du revenu et de rattachement des charges aux produits ;
- La réalisation de procédés analytiques sur l'évolution des revenus afin de corroborer les données comptables notamment avec les informations de gestion, les données historiques, l'évolution tarifaire, les tendances du secteur et les réglementations y afférentes ;
- La réalisation de tests de détail par l'examen d'un échantillon de transactions de vente ;
- La vérification de la prise en compte et de l'évaluation des coûts à encourir par la Société après la vente des véhicules neufs (notamment au titre des garanties et des entretiens gratuits accordés aux clients) ;
- La vérification du caractère approprié des informations fournies sur le chiffre d'affaires dans les notes aux états financiers.

2. Évaluation des stocks

a) Risques identifiés

Les stocks de la Société se composent essentiellement de véhicules neufs, de pièces de rechange, de fournitures consommables (lubrifiants, produits de peinture, etc.) et de travaux en cours. Leur valeur nette s'élève à 73 799 649 DT au 31 décembre 2024 DT et ils représentent environ 69% du total des actifs.

Comme il est plus amplement indiqué dans la Note IV.5 des états financiers, les stocks sont comptabilisés à leur coût d'acquisition qui comprend le prix d'achat majoré des droits de douane à l'importation et taxes non récupérables ainsi que des frais de transport, manutention, assurance, transit et autres coûts directement attribuables à leur acquisition, et diminué des rabais commerciaux, remises et autres éléments similaires, **ou à leur valeur nette de réalisation si celle-ci est inférieure**. Les principales méthodes de valorisation appliquées par la Société à ses stocks de marchandises sont le coût individuel (ou spécifique) pour les véhicules neufs et le coût unitaire moyen pondéré pour les pièces de rechange.

Il existe donc un risque de surévaluation du stock du fait que la valeur nette de réalisation soit inférieure au coût d'entrée pour certains articles, que nous avons considéré comme un point clé de l'audit au même titre que le risque d'une fausse évaluation du stock suite à des erreurs ou des omissions commises lors de la détermination du coût d'entrée.

b) Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

Nos travaux d'audit ont consisté à vérifier que les méthodes d'évaluation des coûts d'entrée des articles en stock, en particulier les véhicules neufs, sont conformes aux prescriptions de la norme comptable NCT 04 relative aux Stocks, et appliquées correctement, et à apprécier les données et les hypothèses retenues par la Direction pour déterminer les valeurs nettes de réalisation et identifier les articles qui doivent être dépréciés. Nous avons :

- Pris connaissance des contrôles internes et systèmes d'information mis en place par la Société pour la gestion physique et comptable de ses stocks ;
- Assisté à l'inventaire physique des différentes catégories de stocks (véhicules neufs, pièces de rechange, fournitures consommables et travaux en cours) ;
- Vérifié que les stocks de fin de période incluent les marchandises en transit et les articles conservés chez des tiers mais qui sont la propriété de la Société, et ne comportent pas les articles vendus pour lesquels il y'a transfert du contrôle aux clients ;
- Vérifié, pour un échantillon d'articles, que les coûts d'acquisition ont été déterminés correctement et que les prix d'achat des articles importés ont été convertis en dinars tunisiens en appliquant le cours de change à la date de la transaction ou le cours de change prévu dans le contrat d'achat des devises à terme (en cas de couverture de la transaction) ;
- Vérifié que les coûts d'acquisition des stocks sont couverts par des valeurs nettes de réalisation correctement estimées et, dans le cas contraire, les provisions pour dépréciation nécessaires sont comptabilisées ;
- Vérifié le caractère approprié des informations fournies sur les stocks dans les notes aux états financiers.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts

d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Conseil d'Administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Les commissaires aux comptes

Cabinet Chaabane pour le Conseil la Formation et

SOCIETE 3A CONSULTING

l'Audit SARL

Mohamed AFFES

Housseem KALLEL

RAPPORT SPECIAL

RAPPORT SPÉCIAL SUR LES ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2024

Tunis, le 15/04/2025

Messieurs les Actionnaires de la société

STA-S. A

Zone Industrielle Borj Ghorbel – 2096 Ben Arous - Tunisie

Messieurs,

En application des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Nos travaux ont révélé l'existence des conventions et opérations suivantes conclues au cours de l'exercice 2024 :

A. Transactions et opérations avec les parties liées

- Les ventes et prestations de services :

La société TUNISIENNE D'AUTOMOBILES « STA » a réalisé au cours de l'exercice 2024 des ventes de marchandises et prestations de services (véhicules, pièces de rechanges et prestations de services) pour les sociétés liées suivantes :

Nature de l'opération			Parties liées	Nature	Produits de l'exercice 31/12/2024	Produits de l'exercice 31/12/2023
VENTE	Prix de marché	Dirigeant commun	STE CME	Service après-vente	13 679	17 857
VENTE	Prix de marché	Dirigeant commun	STE CHAABANE ET CIE	VN	131 130	-
VENTE	Prix de marché	Dirigeant commun	STE CHAABANE ET CIE	Service après-vente	82 083	75 831
VENTE	Prix de marché	Dirigeant commun	CONSORTIUM DES IMMOBILIERES MAGHREBINES	Service après-vente	4 769	566
VENTE	Prix de marché	Dirigeant commun	STE HOTEL PALACE	Service après-vente	2 057	-
VENTE	Prix de marché	Actionnaire	MAHFOUDH BAROUNI	Service après-vente	2 237	269
VENTE	Prix de marché	Actionnaire	AMMAR MARZOUGUI	Service après-vente	1 592	269

- Les charges engagées avec des sociétés liées et les dettes rattachées :

La société TUNISIENNE D'AUTOMOBILES « STA » a réalisé au cours de l'exercice 2024 des achats auprès des sociétés liées suivantes :

Nature de l'opération			Parties liées	Nature	Charges de l'exercice 31/12/2024	Charges de l'exercice 31/12/2023
ACHAT	Prix de marché	Dirigeant commun	CME	Achat PR	-	-50

- **Soldes avec les parties liées**

Tiers	31/12/2024	31/12/2023
STE CHAABANE ET CIE	123 337	52 293
CONSORTIUM IMMO MAGHREBI	235	-
AMMAR MARZOUGUI	1 592	-
	125 164	52 293

II. Les Emprunts

Le conseil d'Administration n°01/2025 du 27 février 2025 autorise le Directeur Général et le Directeur Général Adjoint de contracter des emprunts auprès des banques suivantes :

Banque	Montant autorisé (en dinars)	Détails spécifiques
Amen Banque	13 000 000	-
BIAT	52 500 000	Dont 30 000 000 réservés pour l'achat de voitures populaires
UIB	38 000 000	-
BNA	15 000 000	-

III. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, administrateurs et membres du comité permanent d'audit

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

A. Rémunérations servies aux dirigeants :

- La rémunération accordée au Directeur Général est fixée par décision du Conseil d'Administration N°03/2018 en date du 21 Novembre 2018.
- La rémunération est composée d'un salaire annuel brut de 129 240 dinars et une prime annuelle brute de 18 460 dinars. La rémunération brute au 31/12/2024 s'élève à 147 700 dinars.
- Le Directeur Général bénéficie également de certains avantages en nature, dont notamment : un quota mensuel de carburant et la prise en charge des factures de téléphone ;
- La rémunération accordée au Directeur Général Adjoint est fixée par décision du Conseil d'Administration N°02/2021 en date du 25 Juin 2021. La rémunération est composée d'un salaire annuel brut de 144 565 dinars.
- La rémunération brute au 31/12/2024 s'élève à 144 565 dinars.
- Le Directeur Général Adjoint bénéficie également de certains avantages en nature, dont notamment : une voiture de fonction, un quota mensuel de carburant et la prise en charge des factures de téléphone ;

Les obligations et engagements de la société « STA-S.A. » envers ses dirigeants, tels qu’ils ressortent des états financiers de l’exercice clos le 31 décembre 2024, sont détaillés au niveau du tableau ci-après :

Montants bruts en Dinars		Président du Conseil d'Administration		Directeurs Généraux		Membres du Conseil	
		Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2024	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2024	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2024
Avantages à court terme :							
-	Indemnité / Rémunération	184 615	184 615	292 265	-		
-	Jetons de présence			-	-	153 125	153 125
Total		184 615	184 615	292 265	-	153 125	153 125

B. Rémunérations servies aux administrateurs :

Les jetons de présence relatifs à l’exercice 2024 s’élève à 337 740 dinars, telle que fixés par le conseil d’administration n°1/2025 du 27/02/2025, figurant au passif du bilan et détaillés comme suit :

- a. Le montant brut accordé au cours de l'exercice 2024 au Président conseil d'administration s'élève à 184 615 dinars.
- b. Les jetons de présence accordés aux membres du conseil d’administration au titre de l'exercice 2024, s’élèvent à 153 125 dinars.

C. Rémunérations servies aux membres du comité permanent d’audit :

Les rémunérations des membres du comité permanent d’audit au titre de l’exercice 2024, constatées en charges à payer, est de 17 750 dinars.

En dehors des conventions précitées, nos travaux d’audit n’ont pas révélé l’existence d’autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 (et suivants) et 475 du code des sociétés commerciales.

Les commissaires aux comptes

Cabinet Chaabane pour le Conseil la Formation et l’Audit SARL	SOCIETE 3A CONSULTING
Mohamed AFFES	Houssem KALLEL